

UNION DES COMORES

Unité-Solidarité-Développement

**Ministère de la Justice, de la fonction publique,
des réformes administratives,
des droits de l'Homme et des Affaires Islamiques,**

Direction Générale des Affaires Judiciaires

**Programme d'Appui Au renforcement
de l'Efficacité de la Justice
Et au respect des Droits de l'Homme
N°11 _____/MJFOP/DGAJ/AEJDH/am
Le coordinateur National**

RAPPORT D'ACTIVITES

I. Contexte

Le projet d'appui à l'efficacité de la justice et au respect des droits humains. vise à améliorer les performances de la justice, à valoriser le respect des droits des détenus, notamment les femmes et les enfants, afin de consolider la paix, la stabilité, à renforcer la gouvernance démocratique, promouvoir le respect des droits humains.

Le projet contribuera au renforcement de l'institution judiciaire et des structures en charge des droits humains et permettra d'apporter des réponses aux difficultés rencontrées par la population en matière d'accès à la justice, de faire prévaloir le respect des droits des détenus et plus spécifiquement des femmes et des enfants, de contribuer à la mise en œuvre des principaux engagements du Gouvernement comorien en matière des droits de l'homme.

Le projet couvre les îles d'Anjouan, de Mohéli et de la Grande Comore.

Il s'agit d'appuyer la réalisation des audiences foraines au niveau des trois îles, d'appuyer les justiciables les plus vulnérables à mieux faire valoir leurs droits, de construire une nouvelle salle d'audience amie des enfants à Moroni, de construire un nouveau palais de justice à Fomboni et d'aménager le palais de Justice de Mutsamudu.

L'action porte également sur l'acquisition des mobiliers de bureau, des équipements informatiques et des ouvrages juridiques en vue de faciliter les travaux des magistrats, notamment les juges des enfants.

Les trois maisons d'arrêt de Moroni, de Koki et de Bajo feront l'objet de travaux de sécurisation et d'aménagement afin notamment de créer des quartiers pour mineurs et pour femme, une unité de soins médicaux et d'aménager les latrines. Des formations seront organisées au profit des détenus pour lutter contre la violence dans le milieu carcéral et faciliter la réinsertion des femmes et enfants détenus. Des formations seront dispensées au profit du personnel pénitencier pour renforcer leurs capacités en matière de respect des droits des détenus.

Il sera question de promouvoir les droits humains en appuyant l'opérationnalisation de délégation des droits de l'homme au niveau des trois îles, en œuvrant à la mise en place de la

Commission Nationale des droits de l'Homme et des libertés et à la mise en place d'un système indépendant de contrôle des lieux de détention.

L'objectif immédiat du projet est de renforcer l'efficacité des performances de la justice, de veiller au respect et à la mise en œuvre des droits l'homme en général et des droits des femmes et mineurs en prison en particulier. Pour y parvenir, les actions suivantes sont prévues :

- (i) L'accessibilité et l'efficacité du service public de la justice sont renforcées. Dans ce cadre, il est prévu de : (a) Appuyer l'élaboration de la nouvelle loi organique portant sur l'organisation de la justice dans le but notamment de rapprocher la justice des justiciables ; (b) organiser des audiences foraines dans l'ensemble du territoire national pour liquider le stock des affaires en souffrance; (c) mettre en place une politique d'aide judiciaire au profit des justiciables les plus vulnérables; (d) construire une nouvelle salle d'audience, amie des enfants, au Palais de Justice de Moroni et d'en réhabiliter les salles d'audience de Fomboni et de Mutsamudu ; (e) Acquérir des mobiliers de bureau et des équipements informatiques en vue de faciliter les travaux des magistrats y compris les juges des enfants.
- (ii) Les droits des personnes détenues, y compris les femmes et des mineurs sont améliorés : Dans ce cadre, il est prévu de : (a) réhabiliter les maisons d'arrêt, y compris les latrines et les espaces de jeux ; (b) construire des quartiers pour mineurs et femmes; (c) créer des unités de soins au sein des maisons d'arrêt et assurer des services médicaux aux détenus; (d) organiser des séances de formation au profit des détenus pour lutter contre la violence en milieu carcéral ; (e) organiser, sur la base des besoins exprimés, des formations au profit des femmes et mineurs ; (f) former le personnel pénitencier pour renforcer leurs capacités en matière de respect des droits des détenus
- (iii) La sécurité juridique est renforcée par l'amélioration de l'accès aux textes. Dans ce cadre, il est prévu de : (a) Acquérir des ouvrages juridiques pour faciliter la mise en place d'une bibliothèque des juridictions ; (b) compiler et diffuser les principaux textes nationaux et internationaux ainsi que les principales décisions de justice(c) Appuyer le fonctionnement du service du Journal Officiel de l'Union des Comores.
- (iv) Les droits de l'homme sont promus et respectés. Dans ce cadre, il est prévu de : (a) Elaborer une politique Nationale des droits de l'homme ; (b) Opérationnaliser et renforcer les capacités de la Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme et des Libertés ; (c) Mettre en place un système indépendant de contrôle des lieux de détention ;(d) renforcer les capacités opérationnelles de la Délégation des Droits de l'Homme sur l'ensemble du territoire national.

Le projet s'inscrit dans le domaine 2 du Plan Prioritaire pour la Consolidation de la Paix. Il contribuera à la mise en œuvre des principaux engagements du Gouvernement comorien en matière des droits de l'homme.

II. Ressources

Montant demandé au FCP :	500 000 US \$
Contribution de l'agence de l'ONU récipiendaire :	
(UNDP /UNICEF)	100 000 US \$
Contribution du Gouvernement :	30 000 US \$
Contribution d'autres partenaires :	35 000 US \$

Budget Total du projet USD : 500 000 US

Au stade actuel du Programme les informations budgétaires se présentent comme suit :

-Montant alloué par le Programme : 187 Millions de francs comoriens à laquelle on déduit 7% des frais de gestion ; soit un montant de **13.125.000 FC** ;

Le Budget réellement alloué au Programme est de **174.375.000 FC**

-Montant dépensé pour la période de novembre 2010 à avril 2011 : **59381750 Francs**

-Montant budgétisé pour le 2 et 3^e trimestre 2011 : **28.437.000 FC**

-Montant budgétisé pour le quatrième trimestre : **40.127.000 FC**

La répartition des dépenses s'est faite ainsi :

-Construction :

1- Salle d'audience de Moroni : **22.500.000** sur **46.500.000 Francs comoriens**

2- Réhabilitation du Palais de justice de Mutsamudu : 1.301.000 francs comoriens

3- Réhabilitation des bureaux de la DGDH : **1.750.000 fc**

-Equipements informatiques et mobiliers de bureaux des juridictions anjouanaises : **7.823.000 FC**

-Equipements informatiques et mobiliers de bureaux du tribunal de Mohéli : **2.10.000 FC**

- Equipements informatiques du tribunal et la cour d'appel de Moroni : **3.10.000 FC**

-Equipements informatiques de la DGAJ et de l'UCP : **815.000 fc**

-Appui au JO équipements informatiques et fournitures de bureau : **2.275.000 FC**

- Appui à la DGDH : équipements informatique et mobiliers de bureau : **575.000 FC**

Avec les dernières informations de la part de l'Unicef, la situation actuelle permet d'établir un reliquat de 61.000.000 FC pour la durée du Programme soit, six mois.

Il faut noter que ce montant est soumis aux fluctuations du dollar américain.

III. Arrangements institutionnels

La Direction Générale des Affaires judiciaires et la Délégation Générale des droits de l'homme sont les structures gouvernementales d'exécution du projet.

Une équipe réduite de deux (un Coordinateur et un secrétaire comptable) est recrutée pour la mise en œuvre du projet.

Un comité de suivi est mis en place pour assurer le suivi de la mise en œuvre du projet. Ce comité est composé par :

- Le Secrétaire Général du Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme;
- Le Substitut du procureur général ;
- Le Directeur Général des Affaires Judiciaires ;
- Le Délégué Général aux Droits de l'Homme ;
- Deux représentants de la société civile ;
- Le Président de l'Organisation Patronale des Comores ;
- Le Coordinateur National du projet ;
- L'Administrateur au programme de l'Unicef
- Le chargé du programme Gouvernance du PNUD

Le projet fera l'objet d'une évaluation constante des indicateurs par l'équipe de gestion du projet et par le Comité de suivi du projet.

Il projet fera l'objet d'une revue annuelle d'évaluation, d'un audit des comptes annuels et d'une revue finale deux mois avant la date de la clôture.

Une revue d'évaluation à mi-parcours sera organisée, en concertation avec toutes les parties prenantes, pour faire un état des lieux du projet et tirer les conclusions nécessaires. L'équipe de projet soumet un plan de travail détaillé incluant un cadre logique des résultats. Elle produit des rapports trimestriels et annuels d'activités pour relater l'état d'avancement des travaux. Un rapport final d'évaluation sera également produit par l'équipe du projet et soumis à toutes les parties prenantes, six semaines avant la revue finale.

IV. Réalisations

Résultat attendu 1 : L'accessibilité et l'efficacité du service public de la justice sont renforcées

Réalisations accomplies :

- Cellule de gestion recrutée et opérationnelle (Coordinateur National et Assistante Administrative).
- Acquisition du mobilier de bureau et des équipements informatiques.
- Elaboration et validation du Plan annuel de travail
- Elaboration et validation d'un manuel de procédure
- Ouverture d'un compte bancaire et alimentation du compte par la procédure HACT (procédure en vigueur aux agences des Nations-Unies pour plus de transparence et de facilité dans l'utilisation des fonds)
- Réhabilitation du local du programme et installation de l'équipe de Gestion.
- Organisation d'un atelier sur le renforcement de l'efficacité de la Justice (Mutsamudu du 28 au 30 novembre 2011)

1.1 Organiser des audiences foraines dans l'ensemble du territoire national pour liquider le stock des affaires en souffrance

- Neuf audiences foraines sont organisées (4 en Grande-Comore, 3 à Anjouan et deux à Mohéli) pour un total de 210 dossiers jugés

1.2 Mise en place d'une politique d'aide judiciaire au profit des justiciables les plus vulnérables

- Un document de base rédigé par le Programme est remis aux avocats et aux chefs de juridiction
- Les avocats ont tenu une première réunion pour étudier la question
- La réunion du barreau du 16 mars 2011 a approuvé la mise en place d'une politique d'aide judiciaire et a montré la disponibilité des avocats pour l'accompagner
- Un Secrétariat est prévu pour l'organisation des permanences dans le cadre des flagrants délits et commissions d'office
- Rédaction de l'avant-projet du document final à soumettre à la validation
- La question a été abordée à un Groupe thématique lors de l'atelier de Mutsamudu de novembre 2011

1.3 Construction d'une salle d'audience amie des enfants à Moroni

- Un ingénieur est recruté
- Le dossier d'appel d'offre est finalisé et l'appel d'offre lancé
- Les Dossiers d'Appel d'Offres sont ouverts par le C.S

- Le marché est attribué
- Les travaux progressent de façon satisfaisante .Les travaux à l'étage sont dans un bon état d'avancement.

1.4 Construction d'un Palais de justice Amie des enfants à Fomboni

Initialement, il était prévu de réhabiliter le Palais de justice existant .Les travaux étaient sur le point de débiter lorsque les Autorités nationales ont fait une nouvelle proposition consistant en la construction d'un nouveau Palais de Justice.

Les dispositions ont été prises pour la mise en œuvre de la proposition .L'ingénieur est recruté et a fini le travail de conception .Il a été soumis aux bénéficiaires pour approbation lors d'une rencontre organisée à Mohéli et qui a regroupé les Autorité locales, le personnel judiciaire et la société civile .

Le Ministre de la Justice et le Comité de Suivi du Programme ont également validé le Projet et ont donné leur accord pour la publication de l'Avis d'appel d'offre.

La procédure de sélection de l'entreprise s'est déroulée normalement et les travaux ont débuté et progressent normalement.

En effet, les deux ailes du bâtiment sont réalisées et les travaux de la Salle d'audience ont débuté.

1.5 Acquisition des mobiliers de bureau et des équipements informatiques en vue de faciliter le travail des magistrats

- Les besoins sont identifiés et validés par le Comité de suivi
- Les mobiliers et les équipements informatiques sont livrés au tribunal de Mohéli
- Les mobiliers et les équipements informatiques sont livrés aux juridictions anjouanaises
- Du matériel informatique est livré aux juridictions de la Grande-Comore ;

1.6 Réhabilitation du Palais de justice de Mutsamudu

Initialement ,les responsables avaient construit des bureaux .Ces derniers ne répondaient pas aux normes, car trop petits .En conséquence ,il a fallu mener des travaux d'agrandissement des bureau et construire des nouveaux escaliers d'accès .La Sale d'audience a également bénéficié de travaux pour en améliorer l'acoustique .

Résultat attendu 2 : Les droits des personnes détenues y compris les femmes et les mineurs sont améliorés

Réalisations accomplies

2.1 Réhabiliter les maisons d'arrêt y compris les latrines et les espaces de jeu

Réalisations accomplies :

Les études de faisabilité relatives à la réhabilitation des maisons d'arrêt d'Anjouan et de Mohéli sont disponibles ;

Le processus de sélection de l'entrepreneur est en cours .L'activité est déjà budgétisée pour le trimestre en cours.

Pour cause de ressources insuffisantes, les responsables du Programme ont décidé de débiter la réhabilitation de la maison d'arrêt de Koki .

La procédure de sélection de l'entreprise s'est déroulée normalement et les travaux ont débuté.

Résultat attendu 3 : La sécurité juridique est renforcée par l'amélioration de l'accès aux textes

3.1 Compiler et diffuser les principaux textes nationaux

- 300 exemplaires du recueil de textes nationaux (code pénal, code de procédure pénale, code de procédure civile, lois spéciales) sont distribués aux praticiens du droit des trois îles
- Identification et numérisation des principales décisions de justice.
- Compilation en cours
- Une démarche est entreprise avec l'Organisation du Patronat Comorien pour la compilation des principales décisions de justice.
- Mise en place d'un site web du ministère .La mise en ligne est réalisée à titre expérimental .Il est accessible sur www.ministerejustice.gouv.km . Pour alimenter le site, une liste de tâche à réaliser par les différents acteurs (magistrats, ministère) est réalisée par le Programme et transmise à Monsieur le Ministre.

3.2 Les besoins du journal officiel sont identifiés

- Le directeur du Journal a remis un état des besoins et des une factures pro-forma des équipements à acquérir
- Une réunion est tenue avec la Présidence de la République pour la réorganisation du Journal
- Du matériel informatique et des fournitures de bureau sont livrés au journal officiel
- Un atelier pour la réorganisation du Journal est prévu, cependant la Direction n'a pas encore fourni toutes les informations nécessaires à la préparation de l'atelier.

Résultat attendu 4 :

Les droits de l'Homme sont promus et respectés

Réalisations Accomplies

4.1 Opérationnaliser et renforcer les capacités de Commission Nationale des Droits de l'Homme et des libertés(CNDHL)

- Le texte est amendé suite aux remarques d'un expert de l'OHCHR et d'un expert du PNUD
- Le texte de loi est transmis au gouvernement
- Un plaidoyer a été mené en direction des Députés avec l'appui de la DGDH
- Le Directeur du Cabinet du nouveau ministre est sensibilisé sur l'importance du projet de texte
- Cette Autorité va remettre le texte dans le circuit pour la session Parlementaire extraordinaire du mois d'octobre.
- Participation à atelier de formation sur la mise en place de la CNDHL organisée par le SNU
- Rédaction d'une feuille de route pour cette mise en place
- La loi sur la CNDHL est votée

4.2 Renforcer les capacités opérationnelles de la DGDG-DIH

- Les besoins de la DGDH sont identifiés
- Des équipements informatiques et des fournitures de bureau sont livrés à la DGDH
- Le devis des travaux de réhabilitation du local de la DGDH est disponible
- La réhabilitation des locaux de la DGDH est budgétisée
- La réhabilitation est réalisée et les locaux remis officiellement à la Direction Générale des Affaires judiciaires

4.3 Elaborer une politique nationale des droits humains

- L'avis à candidature est publié
- Deux personnes ont fait acte de candidature
- L'Unicef est contacté pour la constitution du Panel de sélection
- Le comité de sélection s'est réuni le vendredi 15 juillet pour désigner le consultant
- L'équipe du Projet a déjà tenu des réunions avec le consultant retenu
- Suite à la nomination du consultant retenu au poste de Directeur Général des Affaires judiciaires, l'appel à candidature a été relancé et la sélection du candidat se fera prochainement.
- Le nouveau candidat a été retenu à l'issue du processus de sélection et le consultant a débuté les travaux.

4.4 Mettre en place un système indépendant de contrôle des lieux de détention

- La cartographie des structures en charge de la protection des droits humains est réalisée
- Elle est transmise au Directeur national du Programme pour les formalités de la publication
- Relativement à la mise en place de l'observatoire de lieux de détention, Une note explicative de l'activité est validée par le Directeur national du Projet
- Des projets de Statuts sont transmis aux membres potentiels de la future structure
- Certaines d'entre elles comme la Fédération comorienne de la société civile ont manifesté leur intérêt pour l'activité.
- Des actions de plaidoyer sont menées auprès des journalistes, des médecins et des membres du Croissant -Rouge Comorien
- Une première réunion s'est tenue. Le Projet de Statuts a été amendé. La prochaine réunion servira à désigner le bureau.

VI- Les financements supplémentaires à rechercher

Le budget prévu n'est pas suffisant pour couvrir toutes les activités prévues. En conséquence, des actions de plaidoyer sont nécessaires pour rechercher des financements supplémentaires qui serviront à la réalisation totale des activités programmées et à pérenniser les acquis du Programme. Il s'agit des réalisations suivantes :

Les travaux de construction

1. Réhabilitation des maisons d'arrêt
2. Construction du local de la Délégation Générale des Droits de l'Homme
3. Construction du local de la Commission nationale des Droits des Hommes et des libertés

Les travaux d'équipements

1. Aménagement des bureaux au tribunal de Moroni
2. Acquisition des équipements informatiques et bureautiques au profit de la C.N.D.H.L
3. Acquisition des bibliothèques au profit des juridictions
4. Equipements de la Salle d'Audience amie des enfants à Moroni
5. Equipement du Palais de justice amie des enfants à Fomboni

Les Etudes à réaliser

1. Mise en place d'une bibliothèque numérique
2. Etude et atelier de validation de la politique nationale des Droits humains
3. Etude et atelier de validation de la politique nationale d'aide judiciaire
4. Compilation des principales décisions de justice
5. Compilations des textes nationaux et internationaux

Frais de fonctionnement

1. Salaire du Personnel
2. Autres activités permanentes (audiences foraines, réunion du Comité de suivi, coursier, maintenance informatique...)
3. Communication (téléphone, internet,..)
4. Missions inter-îles (billets et per-diem)

A cet égard une stratégie de plaidoyer est mise en place par l'équipe du Projet .Elle consistera à demander des rencontres avec des Institutions nationales comme les ministères et avec des partenaires des Comores comme les Systèmes des Nations Unies et l'Union européenne à travers le CA-ON.

VII- Conclusion

Le Programme est soumis une évaluation constante de la part de l'Unicef et du Comité de Suivi .De l'avis des évaluateurs, le Programme fonctionne de façon satisfaisante .L'appropriation par les Autorités nationales est réelle .Cependant, la réalisation effective de toutes les activités nécessite des financements supplémentaires à rechercher.